

AUTORISATION

Je soussigné : «Axiane Meunerie»

Agissant en qualité de propriétaire

des terrains sis sur la commune de Reuilly (36260)

Autorise

TENERGIE DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 € dont le siège social est Arteparc de Fuveau, Lieu-dit Plan de Fabrique 13710 FUVEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 509 137 493, représentée en sa qualité de Présidente, par la Société TENERGIE, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE, sous le numéro 507 981 140, elle-même représentée en sa qualité de Présidente, par la Société GUSTAVIA CONSULTING, Société par Actions Simplifiée à associé unique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 444 456 503, elle-même représentée par Monsieur Nicolas JEUFFRAIN, son Président, ou toute personne dûment habilitée.

En son agence de Fuveau, sis ARTEPARC DE FUVEAU, lieu-dit Plan de Fabrique, 13710 Fuveau.

Et,

Toute société agissant en son nom pour la construction de la centrale photovoltaïque projetée

A réaliser ou retirer toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation d'une centrale photovoltaïque et notamment :

- Permis de construire ou déclaration de travaux
- Autres autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la centrale photovoltaïque

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature.

Fait à Olivet

Le 21/05/2026

Pour valoir ce que de droit.

Signature :

Franck Riant Directeur Industriel

